

GROUPE « Agir Ensemble » Cher.e.s Saleusiennes et Saleusiens,

Nous espérons qu'en dépit de cette pandémie qui nous complique la vie, la rentrée s'est bien effectuée. Dans un souci de bonne information, nous souhaitons à l'aide de cette note, vous informer en temps réel de l'actualité concernant l'administration de notre commune.

Actions du groupe et vie au sein du conseil municipal : la question du budget communal

Depuis les élections municipales du 15 mars 2020, la nouvelle municipalité a été mise en place le 23 mai dernier afin d'élire la nouvelle Maire. Pour la première fois, depuis plus de 18 ans, une opposition a été élue et ce changement était plus que nécessaire. Dans la foulée, les réunions du conseil municipal se sont succédées les 18 juin, 2 juillet, 10 juillet et 3 septembre. En tant que conseillers municipaux de l'opposition nouvellement élus, nous avons eu très peu d'informations.

Nous avons refusé, le 18 juin, de voter un budget parce qu'il manquait d'explications, de rigueur et parfois de justification (chiffres erronés). On peut citer, par exemple, la nomination d'un conseiller municipal de la majorité en charge des festivités de la commune, sauf qu'avec la crise du Covid il n'y aura pas de festivités en 2020. Quelle est son utilité aujourd'hui et comment justifie-t-on l'indemnité qu'il perçoit ? Nous avons pourtant proposé qu'un adjoint ou autre soit président du comité des fêtes bénévolement, comme cela se fait dans bien d'autres communes.

Nous avons également refusé de voter une taxe foncière sur le bâti et le non bâti qui s'avère être le double de celle appliquée dans les communes voisines (Foncier bâti Saleux 30%, alors que nous sommes aux environs de 15% à Salouel qui a fait l'effort de baisser sa taxe depuis 2018 et 12% à Dury). **Dans un contexte social difficile que nous avons rappelé à plusieurs reprises, ce budget et les taxes foncières ont été votées, sans aucun scrupule, par la majorité.** Nous comprenons maintenant pourquoi il n'y a jamais eu de programme présenté pendant la campagne municipale et pourquoi nous n'avons jamais entendu la voix de Mme la Maire... Nous devons nous contenter du slogan « un village serein » ! On ne peut que noter l'absence de transparence du conseil sur cette question, le « Saleux infos » du mois de juillet, à notre grande surprise, propose des recettes de cuisine et ne parle pas du budget 2020.

En juillet, en raison de la gestion approximative et dirigée de la commune et de cette fiscalité particulièrement excessive pour les résidents, nous avons demandé à Mme la Maire, verbalement et par écrit, de pouvoir consulter les comptes de la commune, le registre de location des salles communales et le dossier de construction de la nouvelle école maternelle.

Notre objectif, en tant qu'élus, est d'analyser ces documents afin de pouvoir proposer une rigueur budgétaire plus adéquate et nécessaire concernant la gestion de notre commune au quotidien.

TOUTES NOS DEMANDES ONT ETE REFUSEES. Nos questions dérangent et l'objectif de la majorité est de nous empêcher de nous exprimer ! Pourtant, tous les documents administratifs et comptables d'une mairie peuvent être consultés par n'importe quel citoyen. C'est la Loi ! Nous avons donc saisi la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) qui est une Autorité administrative chargée de faire appliquer les règles. Notre saisine a été examinée le 11 septembre.

Commissions mises en place par la majorité : quel fonctionnement ? Quelles actions pour les saleusien.ne.s ? :

Nous sommes étonnés de voir un CCAS qui ne réunit ses membres que pour voter un budget 2020, alors qu'un seul dossier d'aide a été traité en 2019 (année de crise des gilets jaunes). L'Adjointe concernée considère qu'il faut laisser les Assistantes Sociales faire le travail. Pourtant, il y a de l'aide à apporter aux personnes fragiles en période de Covid et de canicule et aux commerçants et artisans locaux pour constituer des dossiers de subvention. Pour nous, créer une commission sous-entend travail et échanges de groupe. Devant ce grand vide, en tant que conseillère municipale et membre de la commission du CCAS, Mme Duchêne a proposé à Mme la Maire d'apporter une aide aux personnes qui rencontrent des difficultés à écrire des courriers aux différents services administratifs (service d'écrivain public).

À ce jour, aucune commission des finances n'a été réunie alors qu'il a fallu voter en urgence un budget 2020 le 18 juin dernier.

Certains adjoints, ont tendance à oublier, en tant qu'élus, qu'ils ne doivent pas se comporter comme des potentats et que leur probité pourrait être mise à mal. Leur indemnité se justifie par la mise en œuvre de moyens en vue de réaliser leur mission au service des saleusien.ne.s. Là encore, il s'agit d'argent public et c'est la raison pour laquelle nous avons demandé, lors d'un conseil municipal, à avoir un bilan transparent de leur activité annuelle.

La nouvelle école maternelle : un exemple des pratiques de gestion de la majorité

Lors des réunions des conseils municipaux, nous avons rappelé que le dossier concernant la construction de cette école, établi par l'ancienne municipalité, n'avait pas été suffisamment analysé. Le budget concernant la construction de cette école, voté à la majorité le 18 juin dernier, nous a appris que le budget initial de 1 200 000 € avait doublé, alors que la première pierre n'était même pas encore posée ! Aucune explication sérieuse (hormis la période de Covid, des pieux à installer et le remplacement d'un maître d'œuvre par un architecte en cours de route...) n'a permis de justifier une augmentation du coût de 1 200 000 € à 2 400 000 € et ce n'est pas fini (voir exemple de la cantine scolaire). Pourtant, après avoir pris nos renseignements auprès des services administratifs de l'État et de la Région, nous avons informé que 4 aides européennes (FSE, FNADT, DETR et DSIL) auraient dû être demandées en montant des dossiers éligibles en commissions. Il n'y a eu qu'une seule aide demandée (DETR). Madame la Maire estime aujourd'hui que nous n'aurions pas obtenu les autres aides, alors que les dossiers n'ont même pas été présentés en commissions. Pourtant, la DSIL prévoit bien dans sa priorité N°5 un critère d'éligibilité qui est « construction ou rénovation d'une école ». Le service concerné de la DIRECCTE nous a affirmé en juin que ce dossier pouvait être encore « récupéré » et être éligible afin d'en diminuer le coût. Mme la Maire a été informée à 2 reprises. **Nous n'avons pas été écoutés. La seule communication de la majorité existante à ce jour a été de prévenir les riverains sur les nuisances liées au chantier qui devait commencer entre le 20 et 31 juillet 2020.** Dès que le chantier a démarré (début Août), nous avons décidé d'appeler le Courrier Picard pour une interview sur le sujet, afin d'informer les habitants de Saleux car, dans ces conditions, la facture va être très lourde pour la commune et les taxes foncières ne risquent pas de baisser l'an prochain ! **Nous avons obtenu 1 page complète dans l'édition du 19 août 2020 et les réponses de Mme la Maire nous sont apparues totalement irresponsables !** Dire qu'en fonction de l'augmentation de la population dans les années à venir, on pourrait reconstruire une extension qui coûtera encore (et en supprimant un terrain de boules qui a présenté aussi un coût pour sa construction) alors que cette école présente déjà, avant sa construction, un coût de 2 400 000 € ... Nous savons bien que l'ancien site de Sapsa Bedding va faire augmenter la population sur plusieurs années... On marche sur la tête !

L'école de musique : une extension des réflexions est à mener

Des « travaux » ont été votés pour un coût d'environ 140 000 € pour une « extension » qui doit être réalisée malgré le risque de fermeture faute d'adhérents (cf. Saleux infos d'août 2020). Pourquoi de tels travaux alors que la Mairie est propriétaire d'une maison depuis plus de dix ans (acquise pour un coût de plus de 230 000 €) qui ne sert actuellement à rien. Ne pourrait-elle pas être utilisée dans ce cadre ? Les travaux de mise en conformité seraient moindres et justifieraient enfin l'achat de cette maison.

Accessibilité de la benne des déchets verts : une adaptation aux pratiques devrait être possible

Nous avons rappelé à Mme la Maire que la benne à déchets verts devait être plus accessible aux habitants de Saleux. Notamment pour ceux qui exercent une activité et qui taillent et tondent en fin de semaine. Il est inadmissible, au vu de la fiscalité appliquée à Saleux, de devoir porter ses déchets verts à Salouël ou Dury. Nous nous sommes encore heurtés à un refus.

Madame le Maire effectue déjà son premier remaniement et s'active pour un village fleuri.

Afin de pouvoir continuer à communiquer et vous informer de manière efficace, nous avons décidé de créer un site « Agir Ensemble » dont nous vous donnerons le lien dès que celui-ci sera prêt.

En attendant, vous avez la possibilité de rejoindre le groupe « Agir Ensemble » qui comporte déjà un certain nombre d'adhérents, afin de pouvoir échanger sur vos attentes et vos besoins.

Portez vous bien, respectez les gestes barrières.

N'hésitez pas à nous contacter.

Responsable du groupe :

Alain DEMARQUET – tél : 06 76 95 62 52 - Mail : alaindemarquet1952@hotmail.fr

Conseillers municipaux : Antoine PLUQUET – tél : 06 30 15 49 69 – Mail : apcourtage80@gmail.com

Daniel LOMBARD – tél : 06 74 11 90 88 – Mail : lombarddaniel7@gmail.com et Annie DUCHENE – tél : 06 64 62 97 67 – Mail : annie.frere@yahoo.fr